



PAR COURRIEL

Québec, le 30 septembre 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.291

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 août dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir les données suivantes pour le Québec et pour chacun des CISSS et des CIUSSS pour les années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 :

- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par de la main-d'œuvre indépendante.
- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par les entreprises de soins à domiciles privés sous forme de services achetés (contrats de service).
- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Je souhaiterais aussi obtenir les données mensuelles suivantes pour le Québec et pour chacun des CISSS et des CIUSSS des années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 :

- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par de la main-d'œuvre indépendante.

... 2

- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par les entreprises de soins à domiciles privés sous forme de services achetés (contrats de service).
- Nombre d'heures de soutien à domicile dispensées par les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Finalement, je souhaiterais également obtenir :

- Les délais (moyenne) pour recevoir un service de soutien à domicile après qu'un usager ait reçu son premier service de soutien à domicile (peu importe le prestataire de soin) pour les années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
- Nombre d'usagers en attente de service de soutien à domicile - obtenir les données mensuelles pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-177